

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 FEVRIER 2011

RECUE EN PREFECTURE
LE 17 FEVRIER 2011

N° CC2011.1/14

Objet : Equipements culturels, sportifs et de loisirs - Construction d'un Pôle culturel à Limeil-Brévannes - Demande des autorisations d'urbanisme.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L421-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2006.5/052 du 28 juin 2006 modifiée, regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'agglomération a reconnu l'intérêt communautaire ;

VU le programme de travaux du Pôle culturel de Limeil-Brévannes présenté par le cabinet PUZZLE ;

CONSIDERANT que la réalisation d'un pôle culturel à Limeil-Brévannes nécessite la délivrance d'autorisations d'urbanisme.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de cette opération (permis de démolir, permis de construire, déclaration préalable de travaux...)

FAIT A CRETEIL, LE NEUF FEVRIER DEUX MIL ONZE.

Pour ampliation,
Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Le Président,

Signé

Patrice BERGOUGNOUX

Laurent CATHALA